

icaso

until **we** end aids

Le Fonds mondial met à jour les Directives et critères d'admissibilité pour les CCM en 2015:

nouvelles occasions de plaidoyer
pour les populations clés

MARS 2015

A L E R T E

Le Fonds mondial met à jour les Directives et critères d'admissibilité pour les CCM en 2015:

NOUVELLES OCCASIONS DE PLAIDOYER
POUR LES POPULATIONS CLÉS

MARS 2015



65 Wellesley St. E., Suite 403
Toronto, ON Canada M4Y 1G7

TEL +1.416.921.0018

FAX +1.416.921.9979

www.icaso.org

icaso@icaso.org



La présente alerte apporte aux organisations de la société civile et aux réseaux de populations clés des informations et des orientations pratiques sur les Critères d'admissibilité pour les Instances de coordination nationale (CCM) mis à jour, entrés en vigueur le 1er janvier 2015. Des [ehyperliens](#) sont fournis, tout au long du document, pour plus d'informations et de clarifications.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) a amorcé son nouveau modèle de financement (NMF) au début de 2014. Le NMF apporte de nombreux changements au processus et aux attentes à l'égard des pays récipiendaires qui demandent du financement. Voir [l'Alerte de l'ICASO sur la mise en œuvre du NMF](#) pour plus d'information.

L'implication rehaussée de la société civile, des personnes vivant avec les maladies (PVM) et/ou affectées par celles-ci¹ et des populations clés² dans tous les aspects du cycle de subventions est un principe fondamental du NMF. Le [Plan d'action en faveur des populations clés](#) décrit certaines attentes et le protocole relatif à cette implication, pour l'avenir. L'implication accrue de la société civile, des PVM et des populations clés dans les CCM est un domaine de préoccupation particulier pour le Fonds mondial. Dans le cadre de la mise en œuvre du NMF, le Fonds mondial a mis à jour les [Directives et critères d'admissibilité pour les Instances de coordination nationale](#). Les nouvelles directives, en vigueur depuis le 1er janvier 2015, incluent des attentes spécifiques quant à la participation des populations clés, des PVM et de la société civile aux CCM. La présente alerte fait état de quelques-unes des exigences qui auront le plus grand impact pour les populations clés.

-
- 1 « Personnes vivant avec les maladies et/ou affectées par celles-ci » réfère aux personnes vivant avec le VIH, ayant reçu un diagnostic de paludisme ou de tuberculose au cours de leur vie, ou appartenant à une communauté où la tuberculose ou le paludisme est endémique.
 - 2 Le Fonds mondial définit les populations clés affectées comme étant les femmes et les filles, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HRSH), les personnes qui s'injectent des drogues (PQID), les personnes transgenres, les travailleuse(-eur)s du sexe (TS), les détenus, les réfugiés et les migrants, les personnes vivant avec le VIH, les adolescents et les jeunes, les orphelins et les enfants vulnérables, et les populations faisant l'objet d'une attention humanitaire.

Critères d'admissibilité mis à jour pour les CCM

(SOMMAIRE)



Notes conceptuelles : Développer une note conceptuelle dans le cadre d'un processus documenté impliquant un vaste éventail de dépositaires d'enjeux et incluant spécifiquement les populations clés.



Récipiendaires principaux (RP) : Nommer les PR au moment de la demande, dans le cadre d'un processus documenté et transparent, avec une attention particulière à la gestion des conflits d'intérêts.



Suivi stratégique: Toutes les CCM doivent développer, soumettre et respecter un plan de suivi stratégique des subventions dont les activités impliquent des groupes constitutifs non CCM et non gouvernementaux.



PVM et populations clés : Les CCM doivent démontrer que leurs membres incluent des personnes vivant avec les maladies et/ou affectées par celles-ci ET des représentants des populations clés.



Représentants non gouvernementaux : Les membres des CCM qui représentent des acteurs non gouvernementaux doivent documenter un processus de sélection transparent impliquant les groupes constitutifs.



Conflits d'intérêts : Les CCM doivent développer, publier et appliquer une politique pour gérer les conflits d'intérêts entre leurs membres. La récusation des décisions soulevant un conflit d'intérêts devrait être centrale à cette politique.

Points saillants : Critères d'admissibilité pour les instances de coordination nationale (CCM)

La mise à jour des *Directives et critères d'admissibilité* comprend six critères d'admissibilité obligatoires pour les CCM. Toutes les CCM doivent remplir ces critères, sans quoi le financement pourrait être retenu ou interrompu.³ Certains critères révisés soulèvent des points de plaidoyer essentiels pour l'inclusion rehaussée des populations clés dans tous les processus des CCM. Les critères les plus pertinents (1, 3, 4 et 5) sont abordés ci-dessous; l'ensemble des critères d'admissibilité mis à jour est annexé au présent document.



INCLUSION DES POPULATIONS CLÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA NOTE CONCEPTUELLE

Le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale:

- i. *coordonnent la mise au point de toutes les notes conceptuelles selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, aussi bien membres que non-membres de l'instance, à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure; et*
- ii. *documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations clés touchées à l'élaboration des notes conceptuelles, notamment les populations les plus exposées au risque.*

3 La conformité de la CCM aux critères d'admissibilité est évaluée et documentée par le Secrétariat du Fonds mondial au moment de la soumission des demandes de financement, de même que sur une base annuelle.

Ce critère porte sur les processus de dialogue de pays et de développement de la note conceptuelle. Toutes les CCM sont tenues de veiller à ce que ces deux processus soient ouverts et inclusifs des populations clés. Par ailleurs, le critère est basé sur des [**eorientations existantes concernant le dialogue de pays**](#) et sert de fondement à l'implication des populations clés dans le dialogue et le développement de la note conceptuelle.

Les militants DOIVENT définir ce que constituent des « efforts clairement documentés », le plus tôt possible dans le processus, puis demander l'accord de la CCM sur ce à quoi cela ressemblera. Le langage vague de ce critère laisse une porte ouverte aux CCM pour impliquer symboliquement des populations clés et répondre à l'exigence de manière superficielle. Il appartient aux réseaux de populations clés et à la société civile de revendiquer l'imputabilité des CCM quant à l'implication significative.

Dans sa [**emise à jour de février 2015 à l'intention du Fonds mondial**](#), le Secrétariat fait état d'une récente analyse de la conformité des CCM au Critère d'admissibilité 1 dans les 111 notes conceptuelles soumises en 2014. Selon le rapport, 59 % des CCM étaient « conformes » et 35 % étaient « conformes, avec défis ». ⁴ Aucune note conceptuelle n'a été considérée comme « non conforme », ce qui donne à penser que la catégorie « conforme, avec défis » pourrait être une description exagérée de certaines CCM. En ce qui concerne ces CCM « conformes, avec défis », le rapport indique : « Le suivi requis et les rétroactions fournies aux CCM dans ces situations sont déterminés au cas par cas, par un panel d'examen interne. » Aucun détail n'est fourni quant à la composition du panel ou au processus d'examen et de rectification des « défis » des CCM. Une plus grande transparence à cet égard est requise immédiatement, car il s'agit de la seule preuve d'un processus rectificatif pour les CCM qui ne démontrent pas une implication significative des populations clés dans le développement de la note conceptuelle.

4 Le rapport précise que la somme des pourcentages ne donne pas 100 puisque certaines notes conceptuelles n'étaient pas assujetties aux mêmes critères.



LE PLAN DE SUIVI STRATÉGIQUE DES SUBVENTIONS DE LA CCM DOIT INCLURE DES PVM ET DES NON-MEMBRES DE LA CCM

Reconnaissant l'importance du suivi stratégique, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale présentent un plan de suivi stratégique pour tous les financements approuvés par le Fonds mondial et s'y conforment. Ce plan doit exposer le détail des activités de suivi et comment l'instance de coordination nationale compte assurer la participation des parties prenantes membres et non-membres au suivi stratégique, et en particulier des groupes constitutifs non gouvernementaux et des personnes vivant avec les maladies ou affectées par elles.

Ce critère est moins direct, mais fournit une importante occasion pour les PVM et les populations clés de demander que leurs voix soient entendues dans l'examen de la performance des subventions et des défis à l'échelon des pays. Un des aspects opérationnels du Critère d'admissibilité 3 est que la CCM (ou son instance de suivi stratégique désignée) sollicite « les rétroactions de non-membres de la CCM et de personnes vivant avec les maladies et/ou affectées par celles-ci. » Le suivi stratégique visant à assurer la reddition de comptes est un rôle puissant; les communautés sont particulièrement bien placées pour le remplir. Par conséquent, les PVM et les réseaux de populations clés devraient faire pression pour être inclus dans les « instances de suivi stratégique » requises – qu'ils soient membres ou non des CCM.



TOUTES LES CCM DOIVENT INCLURE DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PVM ET LES POPULATIONS CLÉS

Le Fonds mondial exige des instances de coordination nationale qu'elles comptent parmi leurs membres des personnes vivant avec le VIH et qui les représentent, des personnes touchées* par la tuberculose ou le paludisme et qui les représentent, ainsi que des personnes issues des populations clés touchées et qui les représentent, en tenant compte des questions épidémiologiques et des questions liées aux droits de l'homme et à l'égalité de genre.

Cette exigence révisée est peut-être la plus significative de toutes pour les populations clés. Un critère de longue date exige que les CCM incluent des membres PVM – ce que la plupart des CCM ont respecté dans une certaine mesure. Toutefois, la représentation des populations clés dans les CCM est limitée en termes de portée et de qualité, et nettement moins respectée que la représentation des PVM. En vertu du critère révisé, toutes les CCM sont tenues d'inclure une représentation spécifique des populations clés (en

CCM n'ayant pas de représentants spécifiques des populations clés pourraient être inadmissibles à des subventions du Fonds mondial en 2015

plus des PVM), à compter du 1er janvier 2015. Cela signifie que les CCM n'ayant pas de représentants spécifiques des populations clés pourraient être inadmissibles à des subventions du Fonds mondial en 2015. Les subventions ne seront pas suspendues sur-le-champ en l'absence de représentation des

populations clés, mais il sera essentiel à l'avenir que toutes les CCM élisent et appuient des membres de populations clés. La démonstration d'un plan d'élection de représentants des populations clés est une mesure que les CCM en quête de conformité peuvent prendre dès maintenant.

Le critère inclut une note selon laquelle : « Le Secrétariat peut lever l'exigence relative à la représentation des populations clés touchées s'il estime que cela contribue à protéger des individus ». Il n'y a pas d'autre explication sur le type de circonstances justifiant une telle exemption, ou sur le processus servant à déterminer si une exemption est appropriée ou non. Cela devrait être clarifié par le Secrétariat.

On observe également une ambiguïté quant aux conséquences de la « non-conformité ». Le document décrit toutes les recommandations comme étant « obligatoires », mais il ne précise pas clairement à partir de quel moment la non-conformité entraînera une interruption du financement ou, par exemple, que les populations clés ne feront pas les frais des interruptions de financement imposées. Des échéanciers de conformité stricts et des plans pour la protection des populations clés seront des considérations essentielles à la mise en œuvre. Un panel composé de dirigeants du Secrétariat et de militants des populations clés pourrait être formé pour surveiller la conformité à cette exigence et gérer des mesures correctives appropriées pour les CCM considérées comme « non conformes ».

La participation comme membres des CCM est la première étape vers l'implication significative des populations clés. Le Secrétariat devrait prévoir une politique plus complète assurant l'implication significative des populations clés affectées, par le renforcement de leurs capacités et leur impact documenté sur les décisions des CCM. Dans le document relatif aux critères, on réfère les CCM à [**eMaking Global Fund Country Coordinating Mechanisms work through full engagement of civil society**](#), un rapport de 2008 de [**eInternational Treatment Preparedness Coalition**](#), pour des orientations sur l'implication significative au-delà du rôle de membre. Une mise à jour complète de ce travail dans le contexte du nouveau modèle de financement devrait être financée par le Fonds mondial.



TOUS LES MEMBRES NON GOUVERNEMENTAUX DES CCM DOIVENT ÊTRE SÉLECTIONNÉS PAR LE BIAIS

Le Fonds mondial exige que tous les membres d'instances de coordination nationale représentant un groupe constitutif non gouvernemental soient sélectionnés par ce dernier selon une procédure transparente et documentée, établie au sein de chaque groupe constitutif. Ce critère concerne tous les membres ne relevant pas du secteur gouvernemental, notamment ceux visés par le critère n° 4, à l'exception des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

DE PROCESSUS TRANSPARENTS ET DOCUMENTÉS

Ce critère concerne la reddition de comptes concernant les membres de CCM représentant les PVM, les populations clés et la société civile. Des élections transparentes et documentées doivent être tenues dans tous les groupes constitutifs que les membres de la CCM sont mandatés de représenter, en tant que condition de l'implication accrue de ces communautés. Le Fonds mondial encourage la société civile à développer elle-même ces processus de sélection, de manière à ce qu'ils soient appropriés au contexte. Une assistance technique est offerte aux CCM et à la société civile pour le développement et la mise en œuvre de processus de sélection de qualité. Veuillez écrire à ccm@theglobalfund.org pour plus d'information sur les occasions d'assistance technique.

Que pouvez-vous faire?

RENSEIGNEZ-VOUS AU SUJET DE VOTRE CCM

- Chaque pays possède une page sur le [site Internet du Fonds mondial](#). On y trouve les portefeuilles de financement et les listes de membres des CCM.
- Plusieurs CCM ont leur propre site Internet. Ces sites fournissent généralement de l'information sur la CCM, notamment ses **membres**, des événements à venir comme les **réunions de la CCM** et les **activités du dialogue de pays**, les échéances pour la **soumission de notes conceptuelles**, et les **élections de la CCM**. Les sites Internet des CCM sont gérés de manière indépendante par chaque secrétariat de CCM; il n'y a donc pas d'adresses URL standardisées. Une simple recherche dans Google, à l'aide du terme « CCM » et du nom du pays, conduit habituellement au site Internet de la CCM (le cas échéant). Voici [l'exemple de l'Ouganda](#).
- **Communiquez avec le Secrétariat de votre CCM.** Les coordonnées sont accessibles sur le site Internet de la CCM ou sur la page de pays du site Internet du Fonds mondial.

DÉTERMINEZ SI VOTRE CCM EST CONFORME AUX CRITÈRES MIS À JOUR

- Y a-t-il des représentants des PVM et des populations clés, et qui sont-ils? Si oui, ils sont mandatés d'être en contact avec leurs groupes constitutifs. Joignez-les. Demandez à être inclus dans les mises à jour, et demandez-leur ce qu'ils font valoir auprès de la CCM.
- Offrez votre appui pour mobiliser les communautés pour une implication accrue dans la CCM.
- Le Secrétariat du Fonds mondial s'est engagé à surveiller annuellement la conformité aux Critères d'admissibilité décrits dans la présente alerte. Communiquez avec votre équipe de pays auprès du Fonds mondial pour connaître les conclusions de la plus récente évaluation. Les coordonnées des gestionnaires de portefeuilles du Fonds mondial sont accessibles sur les pages de pays du [site Internet du Fonds mondial](#).